

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 19 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le 19 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 11 + 4 pouvoirs

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. BAYNAT Régis - M. GUGLIELMETTI Michel — Mme SOUILLE Sylvie – DELSAHUT Marie-France - FLORET Virginie - M. DAVID Eric - M. DELPON Cyril – PRADAYROL Patrick – ELMA Séverine – DESPEYROUX Rémi -

Absents excusés : Mme LAURENSOU Martine (pouvoir à DELLAC Patrick - CROS Corinne (pouvoir à SOUILLE Sylvie) RANOU Sylvie (pouvoir à GUGLIELMETTI Michel) -DUBARRY Eric (pouvoir BAYNAT Régis) -

Date de la convocation : le 16 octobre 2017 - Secrétaire de séance : Mme Virginie FLORET

I - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2017

Le conseil municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité.

II- RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Choix du Cabinet SPS

Dans le cadre de la rénovation des bâtiments communaux (salle des fêtes et Bibliothèque, la commune a demandé deux devis au bureau VERITAS à CAHORS et au CABINET THEMIS de LIVERNON. Le choix s'est porté sur le cabinet le mieux disant soit VERITAS pour un montant de 2160 € HT.

- Choix du cabinet de contrôle

Concernant le cabinet contrôle le cabinet VERITAS (cabinet le mieux disant pour un montant de 3195,00 € HT) a été choisi face à SOCOTEC par décision du maire en date du 10 octobre 2017.

- Convention entre le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et la commune et entre la commune et TEKSIAL

Le conseil municipal donne un avis favorable concernant la signature de la convention citée ci-dessus concernant la rénovation énergétique de la salle des fêtes et de la bibliothèque dans le cadre de la subvention TepCV.

III- CHANGEMENT DE LOCATAIRE

Monsieur Joël BOUBI a quitté le logement communal du Bourg le 30 septembre 2017 et a été remplacé par Mme MASSAT Méline à compter du 1^{er} octobre 2017 sur décision du maire.

A l'issue de l'état des lieux sortant, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la somme de 100 € sur la caution à restituer à monsieur BOUBI pour remise en état du logement.

IV - SIGNALISATION – S. I. L.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le devis de Sud ouest Signalisation de 2600 € HT. Le Grand Figeac se désengage de ce dossier et il appartient aux communes de mettre ou non en place la signalétique communale. Le conseil municipal a décidé à l'unanimité la mise en place de cette signalétique.

V – APPROBATION DU RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service public eau potable + assainissement collectif communes du SIAEP + SPANC du Grand Figeac)

Les RPQS cités ci-dessus ont été validés et approuvés à l'unanimité par le Conseil

VI – SYDED – 100 % COMPOSTAGE

Le Syded lance une opération « Commune 100 % Compostage » à la faveur du projet retenu par le Ministère de l'Ecologie « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ». A la lecture de la réglementation concernant la mise en place de ce projet, le conseil municipal décide à l'unanimité de sursoir à cette question pour l'année 2017.

VII - CONVENTION ECOLE DE GRAMAT

Une convention a été mise en place par la mairie de Gramat en vue d'une concertation entre la commune de Gramat et les communes de résidence quant à la fixation des montants des frais de fonctionnement des écoles publiques grammataises. Chaque année, quatre réunions seront mises en place. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Réunion d'information ENEDIS-FDEL** : monsieur GUGLIELMETTI sera présent à une des réunions proposées par ENEDIS-FDEL.
- **Manifestation du 11 novembre** : La cérémonie du 11 novembre se déroulera au monument aux morts. Un article va paraître dans la Vie Quercynoise et la Dépêche du midi. Le pot de l'amitié clôturera cette cérémonie.
- **Point jeunes Gramat** destiné aux 9 – 17 ans : Une participation de 20 € par jeune est demandée à la commune pour le fonctionnement du point jeune de Gramat. 42 jeunes sont recensés à ce jour. Vu la faible participation des jeunes d'Issendolus, (4 personnes), la commune ne souhaite pas participer aux frais.
- **Le Noël des enfants** se déroulera le dimanche 17 décembre 2017 à la salle des fêtes d'Issendolus à 14 H 30.
Une conteuse viendra animer cette après-midi pour un montant de 250 €. Un goûter sera servi aux enfants ainsi qu'un apéritif aux accompagnants,
- **Le livre communal** : Mme SOUILLE et sa commission se charge de l'élaboration de ce bulletin annuel.
- **Gabaudet** : Afin de reconnaître « Gabaudet » comme lieu de mémoire, une réunion a été programmée le 31 octobre 2017 à 17 h 00 avec les sous-préfetures, le Grand-Figeac, la commune d'ISSENDOLUS et la famille THAMIE propriétaire des lieux.
- **Eglise** : Une étude préliminaire va être effectuée dans l'église car une fissure au niveau d'une des chapelles apparaît.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45

Le maire

Patrick DELLAC